

La **Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ)** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la FPVQ, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

Saison 2015-2016

	CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES FRJQ	
	6-7 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2007 au 30/06/2009	M. & F.	100-200-300-400 m	Tracé 100 m
	8-9 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2005 au 30/06/2007	M. & F.	100-200-300-400 m	
	10 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2004 au 30/06/2005	M. & F.	400-800-1 000-1 500 m	
Catégories sélectionnées pour les JDQ **	11 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2003 au 30/06/2004	M. & F.	400-1 000-1 500 m	
	12 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2002 au 30/06/2003	M. & F.	400-1 000-1 500 m	
	13 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2001 au 30/06/2002	M. & F.	500-1 000-1 500 m	Tracé 111 m
	14 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2000 au 30/06/2001	M. & F.	500-1 000-1 500 m	
15 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/1999 au 30/06/2000	M. & F.	500-1 000-1 500 m		
	16-17 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/1997 au 30/06/1999	M. & F.	500-1 000-1 500 m	

Saison 2016-2017

	CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES FRJQ	
	6-7 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2008 au 30/06/2010	M. & F.	100-200-300-400 m	Tracé 100 m
	8-9 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2006 au 30/06/2008	M. & F.	100-200-300-400 m	
	10 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2005 au 30/06/2006	M. & F.	400-800-1 000-1 500 m	
Catégories sélectionnées pour les JDQ **	11 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2004 au 30/06/2005	M. & F.	400-1 000-1 500 m	
	12 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2003 au 30/06/2004	M. & F.	400-1 000-1 500 m	

	13 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2002 au 30/06/2003	M. & F.	500-1 000-1 500 m	Tracé 111 m
	14 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2001 au 30/06/2002	M. & F.	500-1 000-1 500 m	
	15 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2000 au 30/06/2001	M. & F.	500-1 000-1 500 m	
	16-17 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/1998 au 30/06/2000	M. & F.	500-1 000-1 500 m	

** Ces catégories doivent avoir participé à la Finale régionale des Jeux du Québec pour avoir accès à la Finale provinciale des Jeux du Québec.

Égalités : Suite aux résultats des finales, lors d'une année des Jeux du Québec; toute égalité devra être départagé entre les patineurs concernés seulement. Ainsi, un Super 1 000 m sera couru pour départager les patineurs.

Distances obligatoires en qualification ou en finales directes :

11 ans et 12 ans au 1^{er} juillet : 400 m, 1 000 m et 1 500 m sont obligatoires en qualification (tracé de 100 m).

13 ans et 14 ans au 1^{er} juillet : 500 m, 1 000 m et 1 500 m sont obligatoires en qualification (tracé de 111 m).

Les patineurs n'ayant pas de temps sur ces distances et tracés seront classés derniers de leur catégorie.

B) AFFILIATION

Les athlètes doivent être affiliés à la FPVQ :

- ▣ Patineurs de statut provincial et interrégional : 96,00\$
- ▣ Patineurs de statut régional : 33,00\$

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES	TRACÉS
11-12 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2003 au 30/06/2005	M. & F.	400-1 000-1 500 m	100 m
13-14 ans au 1 ^{er} juillet	01/07/2001 au 30/06/2003	M. & F.	500-1 000-1 500 m	111 m

Relais 2 000 m par région - Masculin et féminin (3 coureurs: 1 présence minimum par participant)

N.B. : - La composition de l'équipe en qualification peut être différente de celle de la finale.
- Le relais se fera sur le tracé de 111m.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 8 athlètes; 1 participant par catégorie d'âge doit être priorisé lors de la sélection.
Minimum : 1 athlète

Normes de remplacement si aucun patineur est éligible lors de la finale régionale

S'il n'y a pas de patineur de 11 ans au 1^{er} juillet dans une région, cette dernière peut avoir deux patineurs de 12 ans au 1^{er} juillet dans la catégorie regroupée 11-12 ans au 1^{er} juillet. De la même manière, s'il n'y a pas de patineur de 13 ans au premier juillet, la région peut compléter son équipe avec deux patineurs de 11 ans au 1^{er} juillet. Il en va de même pour la catégorie regroupée 13-14 ans au 1^{er} juillet. Cette procédure sert uniquement à compléter l'équipe de la région, mais la priorité est de combler l'équipe avec un patineur de 11 ans au 1^{er} juillet, un patineur de 12 ans au 1^{er} juillet, un patineur de 13 ans au 1^{er} juillet et un patineur de 14 ans au 1^{er} juillet, et ce, pour chaque sexe.

Personnel accompagnateur : 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

J'aime patiner – Entraîneur : certifié.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les athlètes et entraîneurs doivent être affiliés à la FPVQ.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

A l'issue de la Finale régionale des Jeux du Québec, les meilleurs patineurs par sexe seront sélectionnés selon les catégories suivantes :

- ▣ 1 patineur 11 ans au 1^{er} juillet (statut interrégional),
- ▣ 1 patineur 12 ans au 1^{er} juillet (statut interrégional),
- ▣ 1 patineur 13 ans au 1^{er} juillet (statut interrégional pour les garçons et provincial pour les filles)
- ▣ 1 patineur 14 ans au 1^{er} juillet (statut provincial).

F) ADMISSIBILITÉ

Il faut avoir participé à la compétition de sélection (Finale régionale), avoir concouru sur les tracés et toutes les distances obligatoires (voir point A) et être de statut interrégional ou provincial lors de cette compétition.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance identifié au 15 octobre 2016. Le patineur doit participer qu'à une seule Finale régionale des Jeux du Québec.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Qualifications, demi-finales et finales. Un seul format de compétition pour tous les patineurs pour l'événement. Voir Guide des procédures en matière de compétitions de patinage de vitesse courte piste 2016-2017.

I) SURCLASSEMENT

Aucun surclassement n'est accepté même s'il y a regroupement de catégorie. Ce regroupement n'est pas considéré comme un surclassement. Le patineur doit participer à la Finale dans la même catégorie qu'il est affilié à la FPVQ.

J) SUBSTITUTION

Permise en cas de blessure ou autre cas jugé pertinent. Se référer au point PF-6 des normes d'opération pour les dates limites.

K) EXCLUSION

Les patineurs de 14 ans au 1^{er} juillet ayant le statut Élite de la FPVQ au moment des Jeux du Québec ne sont pas éligibles à participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec sera de :

Médailles d'or : 20

Médailles d'argent : 20

Médailles de bronze : 20

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage à 5 000 points sera utilisé pendant la compétition.

Rang	Pts	Rang	Pts	Rang	Pts	Rang	Pts
1	5000	26	1064	51	226	76	47
2	4700	27	1000	52	212	77	44
3	4418	28	940	53	199	78	42
4	4152	29	883	54	187	79	39
5	3903	30	830	55	176	80	37
6	3669	31	780	56	165	81	35
7	3448	32	733	57	155	82	33
8	3241	33	689	58	146	83	31
9	3047	34	648	59	137	84	29
10	2864	35	609	60	129	85	27
11	2692	36	572	61	121	86	25
12	2531	37	538	62	114	87	24
13	2379	38	506	63	107	88	22
14	2236	39	475	64	100	89	21
15	2102	40	447	65	94	90	20
16	1976	41	420	66	88	91	18
17	1857	42	395	67	83	92	17
18	1746	43	371	68	78	93	16
19	1641	44	349	69	73	94	15
20	1542	45	328	70	69	95	14
21	1449	46	308	71	65	96	13
22	1362	47	290	72	61	97	12
23	1281	48	272	73	57	98	11
24	1204	49	256	74	54	99	10
25	1132	50	240	75	50	100	9

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Cumulatif de tous les points des épreuves individuelles et par équipe des athlètes de la région.

